

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,  
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Colloque « *Laïcité : raviver l'esprit de 1905 pour apaiser 2025 ?* »  
dans le cadre de la semaine de la laïcité à l'Assemblée nationale**

Mercredi 10 décembre 2025

***SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI***

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames, messieurs,

*« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »*

Tels sont les deux premiers articles de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Une loi votée à quelques mètres de vous, dans l'hémicycle de la représentation nationale.

Une loi désormais cent-vingtenaire.

\*\*

Mais bien sûr, la laïcité n'est pas née, *ex nihilo*, un matin de décembre 1905.

Elle est le fruit d'une sédimentation républicaine, au fil de ces « **seuils de laïcisation** » chers à l'historien **Jean Baubérot**.

**C'est ainsi qu'avant d'être un texte, la laïcité fut une conquête.**

Avec les lois Ferry et Goblet laïcisant l'école.

Avec la loi de 1884 rétablissant le divorce.

Avec les lois de 1901 et 1904 encadrant les congrégations.

En somme, la laïcisation fut une histoire de **passion** et de **raison**.

**Et cette histoire a continué, après 1905, de s'affiner, de s'affirmer.**

En 1946, la laïcité est inscrite dans le Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République.

Son application fait ensuite l'objet de nombreux débats dans nos écoles, des lois Debré à Savary jusqu'à la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux ostentatoires.

\*\*

En somme, la laïcité est un objet en mouvement. Elle est même pleinement devenue, ou plutôt redevenue, un **objet de débat, voire de combat**.

Comme le souligne ainsi l'historienne **Jacqueline Lalouette**, on l'affuble désormais de mille adjectifs : laïcité « *ouverte, fermée, inclusive, stricte, neutre, souple, combattante, accommodante...* »

Or, cette profusion sémantique reflète surtout une polarisation politique entre deux visions de la laïcité, de plus en plus antagonistes.

\*\*

Alors, comment apaiser les esprits ?

Le titre de notre colloque nous souffle une réponse possible : ne faudrait-il pas **revenir à 1905 pour apaiser 2025 ?**

Et revenir à 1905, c'est revenir à **Aristide Briand**, le rapporteur de la loi – à qui j'avais rendu hommage, en 2022, en inaugurant une plaque commémorative dans l'hémicycle.

Briand avait ce cap de justesse et de finesse, si bien décrit par l'historien **Christophe Bellon** : il voulait édifier une « *République apaisée* » et « *une loi de liberté* ». Une loi de compromis, qui ne soit pas un « *pistolet braqué contre l'Église* », mais un instrument de modération, de raison, de tolérance, de nuances.

Il avait même anticipé les doutes de la jurisprudence avec cette consigne libérale et lumineuse, je le cite : « *dans le silence des textes (...), c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur* ».

Il faut donc le marteler : **la neutralité de l'État n'est pas la neutralisation de la religion.**

La laïcité est un combat, certes. **Mais pas un combat contre. C'est un combat pour.** Pour la liberté de conscience. Pour la liberté de croire ou de ne pas croire. Pour la concorde républicaine. Pour l'école, pour nos services publics.

\*\*

Mesdames, Messieurs,

Célébrer la laïcité, cette loi de liberté et d'égalité, c'est ainsi rester fidèle à cet héritage.

Et c'est aussi le défendre quand il est contesté, dévoyé, attaqué.

**Nous devons ainsi rester vigilants et intransigeants face à ceux qui cherchent à instrumentaliser la laïcité.**

D'un côté, il y a ceux qui veulent en faire une arme de stigmatisation contre une religion en particulier - et qui ce faisant, portent atteinte à la neutralité de la laïcité.

De l'autre, il y a ceux qui veulent en dévoyer les principes pour faire primer la foi sur la loi.

Il nous faut donc rester fidèle à l'esprit de 1905, tout en adaptant nos outils législatifs aux nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est ce nous avons fait en 2021, lorsque je présidais la Commission des Lois, avec la **loi confortant le respect des principes de la République**.

Nous avons alors posé des actes forts, des actes clairs.

Pour renforcer la neutralité des services publics.

Pour éviter qu'un seul euro d'argent public ne finance des associations bafouant nos valeurs, avec le Contrat d'Engagement Républicain.

Pour encadrer l'instruction en famille et protéger nos enseignants.

\*\*

Mais c'est la Présidente de l'Assemblée nationale qui vous le dit : **la loi ne peut pas tout**. Nous devons aussi faire œuvre de pédagogie, **s'engager** comme vous aujourd'hui, pour transmettre cet héritage et le faire aimer.

**Je le crois profondément : si la laïcité est parfois mal aimée, c'est parce qu'elle est parfois mal expliquée**, en particulier à une jeunesse mondialisée et plus attachée que les générations précédentes à la liberté individuelle.

Dès lors, ce colloque sera aussi l'occasion de nous poser ces questions cruciales :

*Comment, 120 ans après, transformer cet héritage en un idéal d'avenir ?*

*Comment faire en sorte que la laïcité ne soit pas simplement un principe appris par cœur, mais par le cœur ?*

*Comment ne plus seulement faire appliquer ou imposer la laïcité, mais la faire pleinement aimer ?*

\*\*

**Mieux faire comprendre la laïcité, pour mieux la faire aimer** : c'est le but de cette Semaine de la laïcité que l'Assemblée organise, et dont ce colloque est un des moments marquants.

J'en remercie, pour sa tenue, la Commission internationale pour l'histoire des assemblées et son président, le professeur **Jean Garrigues**.

Je remercie aussi tous nos participants : historiens, parlementaires, curieux et passionnés.

Cette semaine s'inscrit pleinement dans la **politique d'ouverture** de l'Assemblée nationale que j'ai initiée depuis 2022 : ouverture à l'histoire, ouverture aux chercheurs, à la société civile, aux citoyens, à la jeunesse.

Merci à tous de faire vivre l'esprit de 1905, l'esprit de cette « *loi de liberté et de loyauté* » que décrivait Jean Jaurès.

Alors vive la République, vive la France et vive notre laïcité !